

MARSEILLE / La CMA & Urssaf : Un partenariat au bénéfice des artisans de PACA

MARSEILLE / Ce 2 février 2016, la Chambre de métiers et de l'artisanat de région (CMAR PACA) et l'Urssaf Provence-Alpes-Côte d'azur (URSSAF PACA) ont signé une convention de partenariat, confirmant la volonté des deux organismes de mieux accompagner les entreprises artisanales de la région, particulièrement en matière d'emploi.

Cette convention comporte trois principaux volets : l'échange de données statistiques, l'optimisation des circuits d'échanges administratifs et l'accompagnement des artisans.

C'est ce dernier volet qui importe surtout pour André Bendano, Président de la Chambre de métiers : « Les données communiquées par l'Urssaf favoriseront une approche mieux ciblée de nos ressortissants. Notre souhait est d'affiner nos stratégies sectorielles ou territoriales en matière d'emploi.

» En effet, la CMAR PACA dispose d'un panel de prestations destinées à aider les artisans à définir leurs besoins en matières de ressources humaines, qu'il s'agisse de créer un premier emploi, d'augmenter ses effectifs, d'acquérir de nouvelles compétences, d'accueillir un apprenti... Un réseau de référents « accompagnement à l'emploi » a été mis en place.

« Notre mission de collecte des ressources de la Sécurité sociale nous donne une responsabilité importante en matière d'accompagnement des entreprises, de prévention et de détection de leurs difficultés. Or, l'artisanat représente environ un tiers des entreprises de la région », ont par ailleurs conjointement souligné Patrick Henry et Dominique Clement, respectivement Président du Conseil d'Administration et Directeur de l'URSSAF Paca. Fournisseur de statistiques auprès de multiples institutions, chambres professionnelles et consulaires, l'organisme s'est en effet engagé, depuis

plusieurs années, à renforcer son rôle d'information et de conseil.

La signature de cette convention consacre une même volonté, chez les deux partenaires, de maintenir une vraie proximité avec leurs publics tout en améliorant continuellement leur qualité de service.

L'emploi dans le secteur de l'artisanat en PACA Au 1er janvier 2015, l'artisanat représentait 129 764 entreprises. Près de 36 % d'entre elles emploient minimum un salarié. 306 774 personnes sont employées dans le secteur. En moyenne, chaque entreprise artisanale représente donc 2,4 emplois.

La convention CMAR-URSSAF PACA va permettre à la CMAR de réaliser études et analyses sur le poids et la structure de l'emploi dans l'artisanat. Qui dit meilleure connaissance dit meilleur service et meilleur accompagnement des entreprises. Les deux partenaires se sont engagés à publier prochainement une note de conjoncture commune.